

Programme Accès-cible 2024

L'AQLPH est fière de vous présenter son programme de financement dédié à l'achat d'équipement Accès-cible. Le programme de financement vise à encourager et soutenir les organismes du réseau du loisir des personnes handicapées dans l'offre de service pour la pratique d'activités de loisir auprès de leur clientèle.

Pour cet appel à projets, les montants de l'aide financière pourront **aller de 12 000\$ jusqu'à 50 000\$** par organisme et sont non récurrents. Le programme finance uniquement l'achat de matériel qui s'inscrit dans un projet global d'accessibilité à la pratique de loisirs pour les personnes handicapées. En d'autres termes, l'équipement doit être utilisé lors d'activités animées par les organisations.

Par exemple :

- L'achat d'une Joëlette pour amener un participant de plus lors des randonnées accompagnées qui sont offertes dans la programmation de votre organisme.
- L'achat de fauteuils et paniers adaptés afin de démarrer une équipe de basket-ball en fauteuil roulant pour les jeunes de votre région.

Ne serait pas accepté :

- L'installation d'une surface de jeu synthétique sans programmation d'activités.
- L'achat d'un cabanon pour entreposer du matériel de loisir.
- L'achat d'équipement de plein air adapté prêté librement aux usagers sans activités encadrées.

Projets et dépenses admissibles

L'utilisation de cette aide financière est exclusive au projet d'achat de matériel durable neuf ou usagé et de matériel de réparation qui favorise directement la pratique de loisir;

- Le matériel doit être rendu disponible gratuitement à la clientèle dans le cadre d'activités animées;
- Le projet doit être déposé au plus tard le (à déterminer), via le formulaire de dépôt en ligne (ci-dessous);
- L'achat de matériel devra être effectué, au maximum, 8 semaines après la réception de votre lettre de confirmation;
- Vous devrez acheminer vos factures et preuves d'achat de matériel, au maximum, 8 semaines après la réception de votre lettre de confirmation;
- L'aide financière sera versée à l'organisme comme suit : 50% du montant de la subvention sera déposé à la confirmation du projet, 50% du montant

sera déposé lors du dépôt des preuves d'utilisation de la subvention ainsi qu'une reddition de compte;

- Le programme finance l'achat de matériel adapté neuf ou usagé et de matériel de réparation;
- Le programme **finance l'achat de matériel dédié à la pratique de loisirs**, non exclusif à la pratique d'activité physique;

Quels sont les projets non admissibles?

- Dépense en achat de matériel engagé avant la date d'approbation du versement de l'aide financière;
- Achat d'articles promotionnels ou de prix;
- Matériel d'adaptation résidentiel ou commercial;
- Matériel à usage unique ou individuel (ex. T-shirt, souliers, bouteilles d'eau);
- Équipement de sonorisation;
- Matériel de réadaptation ou d'intervention (ex.: trousse d'intervention et de premiers soins, matériel de motricité).
- Projets qui ne visent que l'achat de matériel sans animation ou pour garnir un comptoir de prêt d'équipement;
- Projets dont la description est insuffisante en lien avec la grille d'évaluation.

Pour se qualifier, tout organisme doit :

- Être un organisme à but non lucratif (OBNL);
- Être un organisme **dédié au loisir pour les personnes handicapées, dont l'énoncé de mission est en lien direct**;
- Être membre de l'AQLPH ou d'une IRLPH;
- Présenter une demande sous forme de projet complet ayant un lien avec les activités courantes de l'organisation;
- Proposer un projet au montant maximum de 50 000 \$;
- Être en mesure de démontrer les retombées concrètes du projet;
- Fournir une reddition de compte détaillant les achats ainsi que les différentes étapes du projet.

Sélection des projets

En raison de la forte demande, un comité de sélection pourrait être appelé à trancher et sélectionner parmi les projets répondant à l'ensemble des critères.

Formulaire Accès-cible 2024

Nom de l'organisme (complet) :

Identification de l'organisme (acronyme) :

Région administrative :

Adresse de correspondance

Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :
Courriel :	

Nom de la personne qui fait la demande :

Remplissez-vous les critères d'admissibilité suivants ?

- Être un organisme à but non lucratif
- Être un organisme dédié au loisir pour les personnes handicapées

Quelle est la mission de votre organisme ?

De quelle entité suivante êtes-vous membre ?

Cochez tous les choix applicables.

- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Association régionale de loisir pour personnes handicapées ou Unité régionale de loisir et sport attitrée à la clientèle handicapée (IRLPH)

Description du projet

Décrivez en quoi consiste votre projet (*référez-vous au tableau des critères en annexe*):

Détaillez les étapes de votre projet et l'échéancier (*acquisition de l'équipement, mise en action du projet ou du début de l'activité, etc.*):

Détaillez les dépenses (*nom du matériel, fournisseur, montant demandé pour un maximum de 50 000 \$*). Assurez-vous de joindre à votre demande tous les documents nécessaires (*soumission ou autre*):

Engagements

Mon organisme s'engage à ne pas procéder à l'achat du matériel avant la réception de la lettre de confirmation.

Mon organisme s'engage à fournir la facture (preuve d'achat du matériel acheté), dans un délai maximal de 8 semaines après la réception de la lettre de confirmation.

Pour soumettre votre formulaire ou pour toutes questions concernant le programme, veuillez utiliser l'adresse courriel suivante : programme@aqlph.qc.ca

Grille d'évaluation / Projet de financement d'équipement

Les projets devront répondre aux critères d'admissibilité ci-haut nommés. En plus, ils seront évalués selon la grille suivante :

Sections	Éléments évalués	Points	Réservé à l'adm.
Description sommaire du projet	<p>1 - Le projet est clair et répond à un besoin nommé et démontré, ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tiens compte de la réalité socio-économique de la clientèle;</i> • <i>Tiens compte de la sécurité des participants;</i> <p>2 - Le projet s'inscrit dans une vision à long terme, ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Perspective de développement durable;</i> • <i>Durabilité du projet;</i> <p>3 - Le projet permet de bonifier une offre de loisir existante, atteindre une nouvelle clientèle ou développer une nouvelle activité, ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Notion d'impact;</i> • <i>Rejoindre plus de clientèle;</i> <p>4- Le projet s'inscrit dans une dynamique d'animation du matériel acheté, ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Communication du projet / promotion / diffusion;</i> • <i>Journée d'animation ou programmation;</i> 	4	
Objectifs	<p>1 - Les objectifs sont spécifiques;</p> <p>2- Les objectifs sont mesurables;</p> <p>3- Les objectifs ont un délai clair et réaliste.</p>	3	
Parties prenantes	<p>1- L'organisme travaille de concertation avec le milieu et d'autres partenaires locaux;</p> <p>2- L'organisme est membre de son IRLPH ou de l'AQLPH.</p>	2	
Échéancier	<p>1 - L'échéancier de réalisation du projet est réaliste;</p> <p>2 -L'échéancier de réalisation du projet est clair et détaillé.</p>	2	
Dépenses	Toutes les dépenses incluses sont admissibles.	1	
TOTAL		12	